



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDELET Serge à M.GARROFÉ Gilbert, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M.RODRIGUEZ Joseph, M.VALENTINI Gérald à M.COSTE Bernard,</p>

Objet : Budget 2013 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour le financement du projet d'acquisition des gares de Clermont l'Hérault et de Paulhan.

Monsieur CAZORLA rappelle aux membres du conseil communautaire que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement permet de financer sur plusieurs exercices des opérations d'équipement. Ainsi, l'intercommunalité ne fait pas supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131029-2013-09-18-08-a-DE
Date de télétransmission : 29/10/2013
Date de réception préfecture : 29/10/2013

Il ajoute que dans le cadre du projet d'acquisition des bâtiments SNCF de Clermont l'Hérault et de Paulhan, la Communauté de Communes du Clermontais a revu son plan de financement afin d'acter l'achat des deux gares et non plus d'une, comme prévue initialement. La Communauté a également obtenu un cofinancement du Conseil Général pour ces deux acquisitions à hauteur de :

- Gare de Clermont l'Hérault : acquisition en 2013 - 288 000 € / subvention Conseil Général - 114 920€.
- Gare de Paulhan : acquisition en 2014 - 183 000 € / subvention Conseil Général – 90 000 €.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- De retenir l'opération citée ci-après comme ayant un caractère pluriannuel.
- D'approuver le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement présentés de façon détaillée ci-dessous :

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</u>				
N°AP	LIBELLE AP	MONTANT AP	CP 2013	CP 2014
2013-02	Acquisition gares	471 000 €	288 000 €	183 000 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

RETIENT l'opération citée ci-après comme ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2013 ;

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement présentés de façon détaillée ci-dessous :

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</u>				
N°AP	LIBELLE AP	MONTANT AP	CP 2013	CP 2014
2013-02	Acquisition gares	471 000 €	288 000 €	183 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,




Alain CAZORLA.